

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAUGUEROLLES**

L'an deux mil dix-sept, le six juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 31 mai 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

**Étaient présents** : Mmes De PARSCAU, DUFAU, GILLES, LAMARQUE, LESNÉ, REYNIER, THEVEUX, Mrs MORIZET, JAMBON, FEDRIGO, CONTE, REGLAT

**Étaient excusés** : Mme CHARREAU, Mr COTTON

**Pouvoir** : Mme CHARREAU à Mme De PARSCAU – Mr COTTON à Mme GILLES

**Secrétaire de séance** : Mme LESNÉ

Le compte rendu de la dernière séance étant adopté à l'unanimité, Madame le Maire passe à l'ordre du jour.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour deux demandes de subvention : Coup de cœur Autisme et Canoë-Kayak du Mas d'Agenais.

**DCM019/2017 : Attribution subvention « Coup de Cœur Autisme »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité d'accorder une subvention pour un montant de 100 € qui sera prévu au BUDGET 2017 à l'article 6574.

**DCM020/2017: Attribution subvention « Canoë-Kayak du Mas d'Agenais »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité d'accorder une subvention pour un montant de 200 € qui sera prévu au BUDGET 2017 à l'article 6574.

**DCM021/2017 : Approbation du rapport VGA des déchets 2015**

Le conseil municipal

APPROUVE à l'unanimité le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

**DCM022/2017 : Approbation du rapport d'activité 2016 du Syndicat Mixte du SCOT Val de Garonne**

Le conseil municipal

APPROUVE à l'unanimité le rapport d'activité 2016 du Syndicat Mixte du SCOT Val de Garonne.

**DCM023/2017 : Approbation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement**

Après avoir entendu lecture du rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

Prend acte et approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement – exercice 2015, Le tient à la disposition du public en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

**DCM024/2017 : Révision loyer du logement communal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 5 abstentions / 1 voix contre / 8 voix pour,

- DECIDE de réviser le loyer du logement communal, basée sur l'indice de référence de loyers (IRL) publié par l'INSEE au 1er trimestre 2017 (soit 125,90).

Au vu de cet indice de référence, le montant du loyer révisé est fixé à 408,57 € applicable à compter du 1er juin 2017.

**OBJET REPORTE : Fixation du tarif de la garderie périscolaire 2017/2018**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à :

3 voix pour ne pas augmenter

3 voix pour une augmentation de 0.10 €

7 voix pour une augmentation de 0.20 €

1 abstention

*L'objet sera reporté au prochain conseil municipal.*

**DCM025/2017 : fixation du tarif de la cantine scolaire 2017/2018**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 4 voix contre

- Décide de ne pas augmenter le tarif de la cantine scolaire pour l'année 2017/2018 : soit 2,90 € le repas.

**DCM026/2017 : Organisation de l'accueil de loisirs périscolaire  
Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Amicale Laïque  
de Tonneins et la commune de Fauguerolles - Modification du montant  
et de l'échéancier de versement de la subvention**

Le montant pour l'année 2017 s'élèvera à 7 000 € euros et sera versée en 3 fois selon les modalités suivantes

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents,

**DCM027/2017 : Plan de formation mutualisé et règlement de formation  
CNFPT**

Le conseil municipal, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique, adopte à l'unanimité, le plan de formation mutualisé et le règlement de formation.

**DCM028/2017 : Création de poste d'Adjoint Administratif principal de  
2ème classe**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
DECIDE, à l'unanimité des membres présents

- de créer l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet

**QUESTIONS DIVERSES :**

*L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DCM019/2017 à DCM028/2017*

Fin de séance à 23h